

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

27/01/2022

AFFICHEE LE :

27/01/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 27

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS

**10 FEV. 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le 2 février, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni en visioconférence, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

**PRESENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Christophe CURTAT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON.

**ABSENTS** : Claude REMUSON, Chantal HENRY.

**PROCURATIONS** : Claude REMUSON à Serge RICCI.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

### DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

DELIBERATION N° DELIB-2022-005

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Par délibération n°67/2020 du 7 octobre 2020, le Conseil municipal a désigné Madame Maryse GENARD correspondant défense. Compte tenu de la démission de Madame GENARD de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement.

Pour mémoire la fonction de correspondant défense, créée par la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune, répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Les missions de ce correspondant ont été précisées par d'autres circulaires ou instructions du ministère de la Défense :

- la circulaire du 18 février 2002
- l'instruction du 24 avril 2002
- la circulaire du 27 janvier 2004
- l'instruction du 8 janvier 2009.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense et les relations entre les Armées et la Nation. Il participe au développement du lien Armées – Nation grâce aux actions de sensibilisation et de proximité afin de mieux faire connaître l'impératif de défense. Il est informé des événements et activités susceptibles de constituer des opportunités de rencontres entre la population et les forces armées. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des administrés en orientant ces derniers, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire. Ainsi, ses missions s'organisent autour de 3 axes :

- la politique de défense,
- le parcours citoyen,
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Les textes laissent aux communes le soin de déterminer les conditions de désignation du correspondant défense. Il est proposé, en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, de procéder à un scrutin public.

Par conséquent,

- VU l'article L. 2121-21 du CGCT,
- VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,
- VU la circulaire du 18 février 2002 relative à la mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense dans chaque commune,
- VU l'instruction du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense,
- VU la circulaire du 27 janvier 2004 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,
- VU l'instruction du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE**

- **DECIDE** du vote au scrutin public pour la désignation du correspondant défense ;

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le **10 FEV. 2022**



ID : 014-211404371-20220202-DELIB2022\_05-DE

- **DESIGNE M. Dominique MASSA** correspondant défense de la commune de Mondeville.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**